

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Réseau Brivadois de Lutte contre les Violences Conjugales, j'ai le plaisir de vous saluer et vous souhaiter la bienvenue à Sainte-Florine. Je remercie, par la même occasion, Madame le Maire, Nicole CHASSIN, son adjoint, Monsieur Thierry ROUSSET, et tous les personnels de la municipalité qui se sont mobilisés pour faciliter le bon déroulement de cette journée.

Nous avons choisi de vous proposer comme thème de formation « les auteurs de violences sexuelles ». Cette question du sujet violent sexuellement a été étayée, travaillée et proposée par le réseau brivadois. Et ceci dès le mois d'avril 2017. Ce travail s'est élaboré par un long et méticuleux repérage des besoins émanant des professionnels intervenant dans la lutte contre les violences conjugales. Une synthèse en a été faite et nous nous sommes tournés vers le Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles de la Région Auvergne. Personnellement, et je ne suis pas le seul, je ne connaissais pas votre institution auvergnate, jusqu'à ce que le docteur POINAS se décide de porter enfin à notre connaissance, votre existence.

Très sincèrement, nous étions à mille lieux de penser que le thème d'aujourd'hui allait faire écho, redondance, effet miroir d'une actualité si lourde, nauséuse, insultante, irrespectueuse. Les faits qui ont été dénoncés dernièrement, via les réseaux sociaux, ont démontré plusieurs points :

La sexualité continue malheureusement d'être mise à mal. Les stéréotypes sexistes, la domination masculine et les idées fausses concernant la sexualité masculine font malheureusement de la sexualité humaine un domaine saturé de violences.

Nombreuses sont les femmes qui, ayant subi des violences sexuelles, souvent dès l'enfance, se retrouvent à devoir composer avec une sexualité gravement traumatisée et infectée de symptômes non identifiés comme tels.

Les violences sexuelles exercées contre les femmes sont des comportements sexistes fondés sur la domination masculine et les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes. Elles sont un marqueur du contrôle social des femmes, ces discriminations fondées sur le sexe sont une violence symbolique, bien décrite par Pierre Bourdieu, elles sont le lit qui permet à toutes les autres violences de s'exercer dans la plus grande impunité et intimité, elles fonctionnent comme un permis d'instrumentaliser les femmes comme des esclaves domestiques et sexuelles pour le confort de privilégiés et comme des fusibles pour s'anesthésier en cas de mal-être ou de tension due à une mémoire traumatique.

Je reste persuadé que nombre d'entre vous êtes confrontés à la rencontre de ce sujet, lors de vos entretiens professionnels réalisés dans le cadre de l'aide apportée aux victimes de violences conjugales.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la violence conjugale sexuelle est la forme la plus cachée des formes de violences conjugales, la moins évidente aussi peut-être.

En 2015, la MIPROF (Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) comptabilisait parmi les 223 000 victimes de violences conjugales, 59 000 victimes de violences sexuelles, soit plus de 26% des victimes.

Et ceci est très certainement la partie émergée de l'iceberg. Nombre de violences sexuelles doivent continuer à être tuées, enfouies, déniées, ignorées.

Il y a violence sexuelle dès lors qu'une personne impose à une autre des actes ou des relations sexuelles non consenties. Dans le cadre des violences conjugales sexuelles, l'agresseur et la victime sont en couple.

Le sujet est victime de violence conjugale sexuelle si le conjoint lui impose contre son gré une relation sexuelle. Il s'agit purement et simplement d'un viol.

Le sujet est également victime de violence conjugale sexuelle si son conjoint le harcèle sexuellement, lui impose des actes sexuels qu'il ne souhaite pas réaliser ou l'agresse pendant l'acte.

Il y a violence conjugale sexuelle lorsque le conjoint l'humilie durant les rapports sexuels, en l'injuriant, l'insultant, lui imposant des positions sexuelles dégradantes sans son consentement.

Ces brefs rappels sur les actes de violences sexuelles me paraissent essentiels, vitaux pour continuer notre cheminement d'aidants aux victimes de violences sexuelles ; notamment dans le cadre des violences conjugales. Et il est évident qu'il est impossible de faire l'économie d'aborder le sujet comme « auteur de violences sexuelles », car nous savons très bien que les violences conjugales sont la rencontre entre deux sujets (celui qui subit et celui qui impose). Nous travaillons depuis plusieurs années sur les victimes, les types de violences, les enfants comme co-victimes des violences. Aborder l'auteur des violences sexuelles reste déterminant dans la compréhension des mécanismes de ce qui nous paraît inacceptable. Je compte sur les professionnels du CRIAVS pour nous aider à nous enrichir, à mieux armer les victimes et les aider dans leur lutte de la renaissance.

Je vous souhaite à tous une excellente journée de travail et de réflexion.